



Procès-verbal

Conseil d'établissement tenue le mardi 19 février 2019 à 18 h 30,
à la bibliothèque de l'école secondaire du Plateau

Présences :

Parents :

- Mélanie Deschênes Départ à 20 h 18
- Nancy Falardeau
- Anaïs Fortin-Tremblay
- Bianca Lavoie
- Chantal Pelletier Arrivée à 19 h 10
- Rébecca Savard
- Steve Therrien
- Caroline Tremblay

Personnel professionnel :

- Isabelle Tremblay

Personnel de soutien :

- Julie Thibeault

Représentants des élèves :

- Arianne Barry-Boivin
- Julien Rondeau, président

Assistant à la rencontre :

- Jean-François Giroux, directeur

Enseignants :

- Claudine Brassard
- Lise Lapointe
- Marie-Josée Lapointe
- Éric Maltais
- Marie Roy
- Esther Villeneuve

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Steve Therrien à 19 h 02. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que monsieur le Directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 22 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'École secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Maltais, et résolu :

CÉ 18-19-041

QUE soit adopté l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Période de questions du public

Aucun public.

4. Adoption du procès-verbal du 22 janvier 2019

CÉ 18-19-042

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par Monsieur Steve Therrien.

IL EST PROPOSÉ par madame Ariane Barry-Boivin et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 22 janvier 2019 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. Suivi au procès-verbal du 22 janvier 2019

5.1. Journées d'activités d'hiver (point 8)

Ces journées ont été appréciées des élèves et des membres du personnel. Le taux de participation a atteint 85 %.

5.2. Journée de la Saint-Valentin (point 7)

Les membres du conseil étudiant ont distribué du chocolat aux élèves qui respectaient le code vestimentaire demandé. La vente de fleurs n'a pas été populaire.

5.3. Politique de consommation (point 6)

La direction informe les membres que le comité sur la politique de consommation devra se réunir pour discuter de nouvelles mesures disciplinaires à appliquer pour les élèves de 14 ans et moins. En vertu de la loi, aucun constat d'infraction ne peut être donné aux jeunes de 14 ans et moins. Notre politique actuelle ne tenait pas compte de cet aspect.

Lors de la semaine des sciences, la Sûreté du Québec et l'agence privée S3-K9 feront une démonstration du dressage de chiens dans le cadre de leur travail spécialisé en sécurité et détection de toutes sortes.



6. Représentants des élèves

Comme les années passées, les représentants des élèves souhaitent que les frais de retard à la bibliothèque soient annulés au retour de la semaine de relâche. La direction en fera part à la responsable de la bibliothèque et un message sera diffusé à l'interphone.

7. Politique d'affichage (approbation)

CÉ 18-19-043

La politique d'affichage dans l'école a été reformulée de façon plus cohérente. Monsieur Giroux en fait une lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steve Therrien de procéder au vote:

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Répartition des montants reçus pour différentes mesures

CÉ 18-19-044

CONSIDÉRANT l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) qui stipule que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE le document sur la répartition des montants reçus des différentes mesures a été acheminé par courrier électronique à tous les membres pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les montants versés sont répartis selon les besoins prévus de notre établissement ;

SUR PROPOSITION de monsieur Steve Therrien et **APPUYÉ PAR** madame Bianca Lavoie,

IL EST PROPOSÉ QUE le conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau (731002) confirme que la Commission scolaire de Charlevoix a alloué à l'établissement, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 198 066,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Projet éducatif

La direction fait état des travaux effectués par le comité de pilotage du projet éducatif. L'élaboration du projet éducatif est basée sur les recommandations et les commentaires donnés par l'équipe-école. Une communication sera acheminée à tout le personnel afin de recueillir les commentaires sur les orientations du projet éducatif.

À la suite de la présentation des travaux effectués à ce sujet par ledit comité, plusieurs commentaires sont émis. La direction propose aux membres de consigner leurs commentaires et de les émettre lors de la prochaine séance. L'on rappelle que cette séance sera consacrée exclusivement à l'élaboration du projet éducatif.

10 Sujets d'informations

10.1 Présidence

10.1.1 Distinction entre adoption et approbation

Monsieur Steve Therrien explique aux membres la distinction entre approuver et adopter. Lors de l'adoption, le conseil d'établissement détient un plein pouvoir et peut modifier, amender ou accepter le projet comme soumis initialement. Lors d'une approbation, le conseil peut donner son accord ou non sur une proposition. Si le conseil exprime une réserve, il ne peut modifier la proposition. Celle-ci doit être revue et soumise à nouveau.

10.2 Direction

CÉ 18-19-045

10.2.1 Contenus en orientation scolaire et professionnelle (approbation)

La direction fait une présentation de ce nouveau programme. Il en explique le déploiement graduel et le contenu selon les différents niveaux scolaires.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Therrien de procéder au vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ.

10.2.2 Grille-matières 2019-2020

La direction fait quelques précisions quant au document sur la grille-matières 2019-2020. Le projet concomitant, manquant dans la version présentée lors de la dernière séance, a été ajouté.

10.2.3. Cafétéria

CÉ 18-19-046

Cette année, l'on prévoit des profits d'environ 30 000 \$ pour la cafétéria. La direction mentionne que ce montant sera utilisé pour la réfection de la cafétéria d'ici le 30 juin 2019, à défaut qu'il soit reconduit dans le budget de la commission scolaire pour en absorber son déficit. À cela s'ajoute un montant de 75 000 \$ provenant de la commission scolaire. Plusieurs commentaires et suggestions sont échangés. Les membres souhaitent qu'il y ait consultation auprès de l'équipe-école et du Conseil quant à l'utilisation de ce montant considérant que des besoins au sein de l'établissement semblent plus prioritaires.

CONSIDÉRANT le délai à respecter pour l'utilisation du montant de 30 000 \$, à savoir le 30 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil demande qu'une consultation soit effectuée auprès des membres de l'équipe-école pour connaître les besoins spécifiques et prioritaires ;

CONSIDÉRANT que le Conseil entame cette démarche dans le but d'optimiser un environnement propice aux apprentissages et qu'il oriente ses actions pour maximiser la réussite des élèves ;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite avoir des précisions quant aux dispositions relatives à l'investissement de ces sommes ;

CONSIDÉRANT que la directrice des ressources financières à la commission scolaire de Charlevoix demeure la ressource tout indiquée pour donner de l'information à ce sujet ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE MANDATER monsieur le Directeur de convier la directrice des ressources financières de la commission scolaire à une prochaine séance du Conseil pour répondre aux questions des membres et discuter des dispositifs administratifs quant aux montants versés.

10.3 Comité de parents

Lors de la dernière séance de ce comité, des informations ont été transmises quant aux modalités des frais chargés aux parents et l'offre de programmes de concentrations. Le Ministère n'est pas encore fixé à ce sujet.

10.4 Personnel enseignant

Aucun sujet.

10.5 Personnel de soutien

Aucun sujet.

10.6 Personnel professionnel

La période de choix de cours est commencée. Les inscriptions pour les cégeps sont terminées.

11 Période de questions du public

Aucun public.



12 Sujets divers

Aucun sujet.

13 Sujets à traiter lors d'une prochaine séance

Aucun sujet.

14 Levée de la séance à 21 h 25

CÉ 18-19-047

Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par madame Esther Villeneuve, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Steve Therrien
Président

Jean-François Giroux
Directeur

